

FILIERE TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et qualité horaire	Justification
Adjoint Technique	C	Création d'un poste titulaire à temps non-complet soit 33,5h	Nécessité du service

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la création des postes ci-dessus au 06/07/2024,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr